

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MAXTALI ENTERPRISES INC.	Numéro de permis 2014748	Date d'inspection Le 16 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- La halte scolaire rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du ratio et nombre maximal d'enfants et les effets personnels.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite: lavage des mains, jeux libres et collation.

original signé par  
Mona Martin

16 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

\_\_\_\_\_  
Date